

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 novembre 2010

Un nouveau site Internet, dédié à l'action sociale Agirc et Arrco

Un site Internet dédié à l'action sociale des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco est mis en ligne : agircarrco-actionsociale.fr

L'action sociale de l'Agirc et de l'Arrco participe à relever l'un des défis de notre société, le vieillissement démographique qu'accompagne l'émergence de besoins nouveaux et de réponses adaptées à l'avancée en âge.

Elle agit dans trois domaines : la prévention, l'autonomie à domicile, l'accompagnement à la perte d'autonomie en établissements.

En partenariat avec les groupes de protection sociale, l'Agirc et l'Arrco ont mis en œuvre des actions concrètes et innovantes. Des études, des bilans et des expérimentations sont réalisés qui permettent de valider les choix et d'enrichir la réflexion de tous les acteurs sociaux.

Un site internet dédié à cette action sociale vient d'être mis en ligne qui décrit l'ensemble de la démarche et des actions menées :

agircarrco-actionsociale.fr

Il s'adresse à tous les acteurs sociaux et notamment les pouvoirs publics, organismes de protection sociale, universitaires, experts, directeurs d'établissements pour personnes âgées, médecins gériatres etc.

« **Réfléchir et agir pour demain** » : tel est le cap fixé par l'action sociale Agirc et Arrco pour les années 2009 à 2013 (voir page 3). Tel est aussi le parti pris adopté lors de la conception de la page d'accueil, sur laquelle l'internaute navigue... à l'horizontale !

La page d'accueil est scindée en deux rubriques :

- « **Construire notre démarche** » revêt une dimension stratégique. Elle explique quelles sont les orientations prioritaires (voir page 3) choisies par les régimes de retraite complémentaire pour proposer une action sociale innovante et adaptée à un enjeu fort, le vieillissement démographique.
- « **Orienter nos actions** » est une rubrique qui se veut très concrète. Depuis l'inauguration d'un nouveau centre de prévention, en passant par l'extension du dispositif de transport accompagné Sortir + ou par l'expérimentation de nouvelles technologies dans l'adaptation de l'habitat au handicap : des actions concrètes mises en place dans le cadre des orientations prioritaires sont présentées et régulièrement mises à jour.

Une documentation riche et variée

Les niveaux d'information sont multiples. L'éventail de documents consultables sur le site est volontairement très étendu : textes officiels et réglementaires, études et bilans, rapports, articles, vidéos etc. A tout moment, l'internaute peut visiter le site internet Agirc et Arrco s'il souhaite en savoir plus sur la retraite complémentaire.

Un site pratique

L'internaute peut obtenir les coordonnées du centre de prévention le plus proche de son domicile ou celles de son groupe de protection sociale. Il peut aussi consulter un agenda qui récapitule les salons, les inaugurations et tout autre évènement lié à l'action sociale.

Les orientations prioritaires 2009-2013

Pour la période 2009-2013, l'Agirc et de l'Arrco se sont engagées dans trois orientations prioritaires :

- Développer la prévention

Avec le vieillissement démographique, le risque de dépendance s'accroît. L'Agirc et l'Arrco ont choisi de se positionner sur la prévention du « mauvais » vieillissement. Objectifs : vivre en meilleure santé le plus longtemps possible, retarder ou supprimer la nécessité d'une prise en charge. Le processus de prévention est engagé au travers d'une approche globale de la personne : médicale, psychologique et sociale.

Quelles actions ?

→ Le déploiement des centres de prévention globale, l'extension et la valorisation du service de transport accompagné Sortir +...

- Prolonger l'autonomie des personnes âgées ou handicapées

Avec l'avancée en âge, le risque de la perte d'autonomie augmente. Permettre aux personnes âgées ou handicapées de rester le plus longtemps possible à leur domicile est une problématique à laquelle les pouvoirs publics attachent beaucoup d'importance. L'Agirc et l'Arrco ont fait du développement du soutien à domicile un de leurs chevaux de bataille.

Quelles actions ?

→ La mise en place d'une aide à domicile d'urgence, l'expérimentation d'une prestation de conseil logement en ergothérapie, l'aide aux aidants...

- Accompagner la perte d'autonomie en établissement pour personnes âgées ou handicapées

Le poids démographique des plus de 85 ans augmente d'année en année. Face à la diversité des cas de perte d'autonomie et en complément du soutien à domicile, l'entrée en établissement est une des solutions envisageables. L'Agirc et l'Arrco envisagent cette orientation d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Quelles actions ?

→ Le plan médico-social 2008-2013 : réalisation de travaux intégrant des concepts de Haute Qualité Environnementale, adaptation des établissements aux déficits sensoriels, formations pour le « prendre soin » et la « bienveillance ».

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

<http://www.agircarrco-actionsociale.fr>

CONTACTS PRESSE : dc.presse@agirc-arrco.fr